

Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2020

Distr. générale
9 novembre 2021
Français
Original : anglais

New York, 4-28 janvier 2022

Rapport sur la mise en œuvre du plan d'action adopté par la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2010

Rapport présenté par la République tchèque

1. Le présent rapport offre une vue d'ensemble des dispositions et des mesures prises par la République tchèque pour mettre en œuvre le plan d'action adopté par la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2010.

2. Lors du précédent cycle d'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, la République tchèque, à l'occasion de la Commission préparatoire de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2005, a présenté un rapport d'ensemble, en mai 2004, sur les mesures qu'elle avait prises pour appliquer l'article VI du Traité et l'alinéa c) du paragraphe 4 de la décision de 1995 sur les principes et objectifs de la non-prolifération et du désarmement nucléaires.

3. La République tchèque réaffirme tous les éléments de la position de principe qui y est énoncée. Le présent rapport porte sur les mesures qu'elle a prises depuis la conclusion de la Conférence d'examen de 2015.

4. Tout au long de la période à l'examen, la République tchèque a continué d'agir en accord avec sa politique de non-prolifération et ses engagements en la matière, à soutenir fermement l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques et à appuyer pleinement les efforts déployés en faveur d'un désarmement nucléaire sous contrôle effectif de la communauté internationale.

5. La République tchèque a adopté les mesures et participé aux activités ci-après, qui concernent directement la non-prolifération, la sûreté, la sécurité et les garanties nucléaires :

a) Après l'examen approfondi auquel a procédé le Service intégré d'examen de la réglementation, l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), dans son rapport préliminaire, a déclaré que la République tchèque disposait d'un système « solide » de réglementation de la sûreté nucléaire et de la radioprotection, et que l'Office national de la sûreté nucléaire était un organe de réglementation efficace et indépendant. La visite d'examen de 12 jours, effectuée par une mission d'experts de la supervision nucléaire et de la radioprotection envoyés par d'autres États, a eu lieu à la



demande du Gouvernement tchèque. La République tchèque s'est attelée dernièrement à formuler une nouvelle demande de mission du Service intégré d'examen de la réglementation pour 2022, afin de maintenir une périodicité de 10 ans, conformément aux directives internes de l'Office national de la sûreté nucléaire ;

b) La République tchèque a adopté une nouvelle loi sur l'énergie atomique, publiée dans son recueil de textes législatifs sous le numéro 263/2016 Coll. et promulguée le 10 août 2016. Cette nouvelle loi, qui améliore sur la forme et sur le fond une législation en vigueur depuis 19 ans, contient un certain nombre d'éléments nouveaux destinés à accroître le niveau de protection contre les effets nocifs de l'énergie nucléaire et des rayonnements ionisants. Transposant les dernières normes de la Communauté européenne de l'énergie atomique et les règles de l'AIEA, la nouvelle loi se complète de 20 nouveaux règlements d'application, entrés en vigueur en même temps qu'elle ;

c) La République tchèque a participé aux sommets sur la sécurité nucléaire, notamment le sommet final, à Washington, en 2016. Elle honore les engagements pris à ces occasions, et va même plus loin dans plusieurs domaines. Au cours du dernier Sommet, elle s'est vu remettre le prix de « l'atome au service de la paix » (« Atoms for Peace ») pour avoir été l'un des premiers pays exempts d'uranium hautement enrichi dans le monde, après le rapatriement réussi dans le pays d'origine de tout le combustible à base d'uranium hautement enrichi qu'elle détenait ;

d) En mai 2017, l'Office national de la sûreté nucléaire a accueilli une mission de suivi du Service intégré d'examen de la réglementation, qui a évalué la qualité du cadre réglementaire national et sa mise en œuvre des recommandations de la mission initiale du Service. L'équipe d'experts du Service chargée du suivi a conclu que la grande majorité des critères fixés en 2013 avaient été satisfaits. À la fin de la mission, les représentants de l'AIEA ont déclaré que la nouvelle loi sur l'énergie atomique permettait d'asseoir solidement un cadre de sûreté consistant et que la République tchèque avait accompli des progrès notables, en particulier sur le plan des ressources humaines, de ses stratégies à long terme et de l'applicabilité des normes législatives ;

e) Les 25 et 26 mai 2018, une réunion bilatérale entre les autorités de supervision de la République tchèque et de la République populaire de Chine s'est tenue à Prague. Elle était organisée sur la base d'un mémorandum d'accord relatif à l'échange d'informations techniques et à la coopération dans le domaine de la sûreté nucléaire, signé entre l'Office national de la sûreté nucléaire et l'Administration nationale chinoise chargée de la sécurité nucléaire. La délégation chinoise, conduite par le Vice-Ministre de l'environnement et Président de l'administration nationale chinoise chargée de la sécurité nucléaire, Hua Liu, a rencontré la Présidente de l'Office national de la sûreté nucléaire, Dana Drábová, ainsi que d'autres experts de l'Office national. La réunion a été consacrée en grande partie à l'examen du programme de coopération pour la période 2018-2019, axé sur l'échange de données d'expérience dans le domaine de la sûreté nucléaire, de la radioprotection, de la gestion des crises et des questions législatives. À l'issue de la réunion, le Président de l'Administration nationale chinoise chargée de la sécurité nucléaire et son homologue à l'Office national de la sûreté nucléaire ont signé le programme de coopération 2018-2019 et sont convenus de se réunir à nouveau l'année suivante ;

f) La République tchèque tient des réunions bilatérales annuelles avec l'Autriche et l'Allemagne, consacrées principalement aux questions de sûreté nucléaire et de radioprotection et d'autres questions d'intérêt commun comme l'évolution de la législation dans le domaine nucléaire, la préparation aux situations d'urgence et l'organisation des secours, et la gestion des installations nucléaires. Une attention particulière est également accordée au projet tchèque de dépôt en formations géologiques profondes. Une nouvelle étape vient d'être franchie dans la sélection du

nombre de sites susceptibles de convenir, le choix du site final étant en cours. La République tchèque participe également aux réunions quadrilatérales annuelles des autorités de réglementation nucléaire des pays membres du Groupe de Visegrad, avec la Hongrie, la Pologne et la Slovaquie ;

g) Le 17 octobre 2018 s'est tenue une réunion d'organisation des parties à la Convention sur la sûreté nucléaire. Les délégués y ont élu la présidente et les deux vice-présidents de la huitième réunion d'examen de la Convention, prévue au premier trimestre de 2021. La désignation de la Présidente de l'autorité de réglementation nucléaire tchèque pour le prestigieux poste de président de la réunion d'examen a été décidée par consensus. Les candidats de l'Australie et de la République de Corée ont été élus aux postes de vice-présidents ;

h) La République tchèque a pris une part active aux travaux, notamment préparatoires, du Colloque sur les garanties internationales, qui s'est tenu en novembre 2018 au siège de l'AIEA. Cette manifestation, qui se tient tous les quatre ans, vise à examiner les questions et tendances qui se rapportent au régime de vérification des matières nucléaires au sein des pays concernés par les garanties. La République tchèque a contribué au Colloque par la présentation de trois exposés. Elle a notamment participé à la présentation d'affiches, où elle a fait état de l'expérience accumulée depuis plus de 20 ans dans l'utilisation de logiciels tchèques pour la comptabilité et le contrôle des matières nucléaires. Un autre exposé présenté par les représentants de l'Office national de sûreté nucléaire a été consacré à une démonstration interactive de ce logiciel, dans laquelle étaient illustrés plusieurs cas de figure. À la demande de l'AIEA, des représentants de l'Office national ont également participé à un groupe d'experts consacré aux expériences de renforcement des capacités du système national de comptabilité et de contrôle des matières nucléaires. Le dernier exposé de la délégation tchèque a porté sur l'expérience acquise par le personnel de la centrale nucléaire de Dukovany en matière de scellement des fûts de stockage du combustible irradié ;

i) En mai 2019, la République tchèque a eu un important échange de vues, au siège de l'Office national de la sûreté nucléaire, avec les représentants de l'Office australien chargé des garanties et de la non-prolifération. Ces discussions se sont tenues dans le cadre de l'accord de coopération conclu entre la Tchéquie et l'Australie en matière d'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques et de transferts de matières nucléaires. Elles ont également porté sur le statut du traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires, dont les deux pays sont favorables à l'adoption ;

j) Du 14 au 16 mai 2019, la République tchèque a participé au colloque de l'Association européenne de recherche-développement en matière de garanties, qui s'est tenu à Stresa, en Italie. Des experts de la République tchèque ont participé à deux réunions-débat consacrées, respectivement, aux systèmes régionaux de garanties et au contrôle des exportations de produits de base stratégiques. Dans le cadre de leur participation à cette manifestation, les experts nationaux ont eu une occasion unique de se familiariser avec les dernières tendances en matière d'application des garanties de l'AIEA et de la Communauté européenne de l'énergie atomique et d'échanger des données d'expérience pratiques avec des collègues étrangers ;

k) La République tchèque poursuit la tradition des réunions bilatérales annuelles avec l'AIEA sous les auspices du programme qu'elle a créé pour accompagner la mise en œuvre des garanties de l'Agence. En 2018, l'Agence a salué cette tradition de 15 ans mise en place par le programme de la République tchèque. Les domaines dans lesquels se fait traditionnellement cet accompagnement sont les activités de formation et de conférences, la mise au point de méthodes d'analyse et de détection et l'essai de nouvelles technologies de vérification dans les installations nucléaires tchèques ;

l) En juin 2020, le groupe consultatif d'experts a recommandé à la direction de l'Autorité chargée du dépôt de déchets radioactifs d'opérer une nouvelle sélection du nombre de sites potentiels de dépôt en formations géologiques profondes pour les réduire à quatre. Cette réduction du nombre de sites potentiels à quatre, une trentaine d'années après le démarrage en République tchèque du projet de dépôt en formations géologiques profondes, constitue la première étape importante sur la voie de la pleine mise en service du dépôt que la République tchèque a l'intention de créer en 2065 en formations géologiques profondes ;

m) La République tchèque a également demandé que l'AIEA envoie une mission du Service consultatif international sur la protection physique dans le but de continuer de renforcer le régime de sécurité nucléaire et d'échanger données d'expériences et bonnes pratiques. La mission, prévue en 2020, a été reportée en raison des restrictions imposées par la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) ;

n) Depuis la dernière conférence d'examen, la République tchèque a versé plusieurs contributions dépassant un montant de 40 000 euros, à l'AIEA, principalement, mais aussi au bénéfice d'autres institutions et initiatives portant sur des domaines comme la gestion de l'exposition du public, des patients et des travailleurs aux rayonnements.
